

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 27 (1876)

Artikel: Extrait du rapport sur l'administration des forêts de communes et de corporations du canton de Zurich, pour l'exercice de 1874/75
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784238>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

somment beaucoup, tels que barrières, digues, etc.; et en utilisant mieux les bois de souches et de branches.

- 4^o Restriction et régularisation du parcours du bétail dans les forêts.
- 5^o Police forestière plus active et répression plus sévère des délits, jointe à plus de facilités accordées aux nécessiteux de se procurer gratis des combustibles de peu de valeur.
- 6^o Abornement complet des forêts de la corporation.
- 7^o Augmentation des pépinières en nombre et en étendue.
- 8^o Achat de plants repiqués pour accélérer le reboisement des surfaces dénudées, et de plants non repiqués pour rendre les nouvelles pépinières plus promptement productives.
- 9^o Reboisement dans le bassin des sources d'un torrent, et travaux de défense contre les avalanches, avec le concours des subsides fédéraux.
- 10^o Organisation d'un cours de sylviculture pour les gardes forestiers.

Enfin, il serait à désirer, qu'au moins deux membres de la corporation bien doués en intelligence et en vigueur corporelle et possédant une bonne instruction fussent initiés, par l'inspecteur forestier, à la connaissance des travaux pratiques de l'aménagement des forêts plus intimement qu'il n'est possible de le faire dans un simple cours destiné aux gardes forestiers, pour que l'inspecteur puisse ensuite leur confier une partie des travaux qui lui incombent dans le vaste domaine qu'il doit administrer.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts de communes et de corporations du canton de Zurich, pour l'exercice de 1874/75.

Les forêts communales occupent une étendue de 38,187 arpents et les forêts des corporations 15,917 arpents. Le produit des futaies s'est élevé à 32,259 moules de 75 pieds cubes de masse solide, sur 407,69 arpents de coupes; les taillis ont livré sur 817,44 arpents de coupes un produit de 16,108 moules semblables. En outre les éclaircies dans les futaies ont produit 8590 moules de produits secondaires.

Le produit moyen de l'année s'élève au total, fagots y compris, à 1,31 moule par arpent pour les futaies et pour les taillis seulement à 0,74 moule par arpent; les produits secondaires comportent dans

les futaies 21⁰/₀ et dans les taillis 5⁰/₀ des produits principaux. Dans les premières l'étendue des coupes correspond à une révolution de 77 années et dans les taillis à une rotation moyenne de 28 ans.

Les produits accessoires ont consisté en écorce de chêne, ratelage des feuilles pour litière et exploitation rurale des coupes; cependant ces deux dernières exploitations n'ont été que de peu d'importance.

Il ne reste pas de vieilles clairières à signaler; 482,85 arpents de coupes ont été reboisés artificiellement et l'on a employé à cet effet, ainsi que pour des cultures complémentaires 410 H de semences de bois feuillus et 919 H de graines de bois résineux, 300,500 plants d'arbres feuillus et 702,455 plants de bois résineux, en tout 1329 H de graines et 1,002,955 plants. Dans les pépinières on a semé 3198 H de graines et repiqué 1,126,430 plants.

Le succès des semis et des plantations est satisfaisant en ce sens, que les graines ont bien levé, et que les plants se sont maintenus verts en grande majorité, mais ni les plantations, ni les semis n'ont montré une vigoureuse croissance parce que la sécheresse du printemps, et la température froide et humide du commencement de l'été n'étaient pas favorables à leur développement.

Les nouveaux fossés d'assainissement creusés durant cet exercice ont une longueur de 27,580 pieds, et les chemins forestiers nouvellement établis ou radicalement corrigés atteignent une longueur de 18,300 pieds.

Durant le printemps de 1875, plusieurs incendies de forêts ont causé des dommages en divers lieux. En revanche les insectes n'ont occasionné nulle part des dégâts considérables. Les gelées tardives ont épargné nos forêts, qui n'ont pas non plus eu à souffrir de la charge des neiges ou du givre, mais les tempêtes du 6 au 11 novembre leur ont causé de graves préjudices. Beaucoup d'arbres ont été déracinés ou brisés non seulement dans les boisés exploitables, mais aussi dans les jeunes peuplements et parmi les baliveaux de beaucoup de taillis composés et cela presque sans distinction d'essences, car des chênes vigoureux et des perchis de pins sylvestres âgés de 20 à 30 ans se sont trouvés trop faibles pour résister aux efforts de tels ouragans.

Les excursions organisées pour les préposés et forestiers de communes ont réuni un très-grand nombre d'assistants, et le cours de

sylviculture, qui a duré 13 jours, a donné des résultats tout à fait satisfaisants. 17 gardes forestiers de communes et de corporations ont obtenu chacun une prime de 20 frs. de la caisse cantonale de police forestière.

Le rapport déplore le défaut d'intérêt au repeuplement naturel des futaies et la trop grande prédilection que manifestent les communes pour la plantation de l'épicéa en essence pure; le peu de soins que l'on donne au recru dans les coupes en taillis composé, l'empressement exagéré que l'on met à élaguer les jeunes gaulis, la négligence des expurgades du bois blanc dans les taillis composés, et la tendance qui se manifeste en beaucoup de lieux, d'exploiter les forêts au-delà de leur possibilité, tendance qui s'explique d'un côté par la rapide augmentation des dépenses communales, et d'un autre côté par les prix élevés des droits de jouissance aux produits des forêts de corporations.

On se plaint généralement du manque de plants, aussi engage-t-on vivement les propriétaires de grandes forêts à augmenter l'étendue de leurs pépinières de telle sorte qu'ils puissent élever tous les plants qui leur sont nécessaires et en fournir aussi aux particuliers qui possèdent dans leur voisinage de plus petites forêts.

Extrait du rapport sur l'administration des forêts domaniales du canton de Zurich, pendant l'exercice de 1874/75.

1. Aire forestière.

L'étendue des forêts domaniales a été diminuée de 51 arpents 29.735 pieds carrés, elle ne comporte donc plus à la fin de cet exercice que 5628 arp. 23,774'□, dont un petit mas, le Greutholz, occupant 210 arp. 29,400'□ situé près de Jestetten, sur territoire badois.

Les causes de cette diminution sont: La concession de 7 arpents 16,484'□ à la voie ferrée de Winterthour à Weiach et de 25,221'□ pour la correction de la Töss près de Kybourg, puis la vente de 43 arpents 28,030'□.

2. Produits en nature et en argent.

Le tableau joint aux comptes de l'administration des forêts contient des données détaillées par ensemble d'aménagement; nous nous bornerons ici à présenter les données sommaires, après exclusion des forêts situées sur territoire badois près de Jestetten: